



## Voiture de service en panne

Par **Mickam**, le **03/04/2016** à **21:05**

Bonjour,

Je suis commercial et je bénéficie normalement d'un véhicule de service. Cela est stipulé dans mon contrat. Celui-ci est en panne depuis 3 semaines et j'utilise depuis mon véhicule personnel pour mes nombreux déplacements professionnels.

Mon employeur doit-il coute que coute remplacer le véhicule de service en panne ou prendre en charge les frais occasionnés par son incapacité à remplacer ce véhicule? Dois-je être indemnisé? Si oui, comment ?

Par **P.M.**, le **03/04/2016** à **22:02**

Bonjour,

Puisque c'est un engagement contractuel, l'employeur devrait donc vous fournir un véhicule de service et en attendant vous indemniser de vos déplacements professionnels a priori suivant le [barème URSSAF des indemnités kilométriques](#)...

Par **Sukaly**, le **20/08/2017** à **21:02**

Bonjour,

Dans le cas d'une voiture de service en panne l'employeur peut-il demander au salarié d'effectuer d'autres missions en attendant la réparation ou doit il renvoyer le salarié à la maison et continuer de le payer?

Merci

Par **P.M.**, le **20/08/2017** à **21:20**

Bonjour,

Même si certains autres intervenants trouvent cela très bien, pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet.en supprimant votre message sur celui-ci pour qu'il n'y ait pas de doublon...